

## DELIBERATIONS DU 03 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le trois du mois de mars à 20h 15, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT ANDRE LE PUY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Jean ACHARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 Février 2020

PRESENTS : Jean ACHARD, Patrick DEMMELBAUER, Christian ABERLENC, Josselyne GILLIER, Daniel DEMIZIEUX, Marie-Christine DUFRANE, Joseph FAURE, Jean-Luc DEVOUCOUX, Philippe LECHEVALIER, Pascale LIOGIER,

ABSENTE EXCUSEE :

Emilie BRUNETON : pouvoir donné à Patrick DEMMELBAUER

SECRETAIRE ELUE POUR LA DUREE DE LA SESSION : Marie-Christine DUFRANE

---

### APPROBATION PROCES-VERBAL REUNION DU 19 DECEMBRE 2019

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

### 1 – INVESTISSEMENT PRISE EN CHARGE DES DEPENSES AVANT LE VOTE DU BP 2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que préalablement au vote du BP 2020, la Commune ne peut liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice N-1.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2020 et de pouvoir faire face à des dépenses non prévues, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au BP de l'année N-1.

A savoir :

chapître 21 : 396 670.72€

Chapitre 23 : 1 488 000.00€

Monsieur le Maire demande son accord au Conseil Municipal pour mandater des travaux supplémentaires et non prévus de la mise en sécurité des circulations piétonnes rue des Vials au compte 2315 opération 92 pour Busage fossés côté Ouest suite à glissement des berges, objet de l'avenant TPCF pour un montant de 22 262.38€ TTC.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du BP 2020, dans la limite du quart des crédits inscrits au BP de l'année N-1 pour des travaux de la mise en sécurité des circulations piétonnes rue des Vials au compte 2315 opération 92, pour un montant TTC de 22 262.38€.

**2 - COMPTE DE GESTION 2019**

Après présentation du budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses comptes le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2019 au 31 Décembre 2019

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 et sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**3 - COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2019 présenté par Josselyne GILLIER Adjointe et responsable de la commission finances

Il s'établit comme suit :

**Fonctionnement**

Recettes	1 110 670.10
Dépenses	800 323.13
Résultat de l'exercice	310 346.97
Résultat de clôture	310 346.97

**Investissement**

Recettes	1 244 806.74
Dépenses	1 588 546.54
Résultat de l'exercice	-343 739.80
Résultat 2018	402 449.23
Résultat de clôture	58 709.43

Restes à réaliser : 352 784€ Dépenses et 313 400€ Recettes

Après en avoir délibéré, et hors de la présence de Jean ACHARD, Maire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif 2019.

**4 - AFFECTATION DU RESULTAT 2019**

Le Conseil Municipal, constatant	
Excédent cumulé de fonctionnement	310 346.97€
Solde exécution investissement	58 709.43€
Solde des restes à réaliser	
352 784€ Dépenses et 313 400€ Recettes	

Décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- D'affecter la somme de 310 346.97€ au compte 1068 (Virement à la section d'investissement)

**COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

VOIRIE :

Rue du Riou : pose de potelets sécurité

Chemin des sermages :

Remplacement d'une buse sentier de randonnée n° 7

RD 1089 : création de deux dalles béton pour installation des abris bus

Affichage du 05 MARS 2020

Jean ACHARD  
Maire,